

**RÈGLEMENTS RCA15 210008, RCA15 210009, RCA15 210007,
RCA14 210009-1 ET RCA04 210012-2**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} décembre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA15 210008

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2016)

QUE ledit règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement RCA15 210009

Règlement sur le contrôle des animaux abrogeant le Règlement sur les animaux (RCA12 210001).

Règlement RCA15 210007

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Règlement RCA14 210009-1

Règlement abrogeant le Règlement sur la création et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Verdun.

Règlement RCA04 210012-2

Règlement modifiant le Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement et les rémunérations additionnelles et ses amendements (RCA04 210012)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 10 décembre 2015

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement